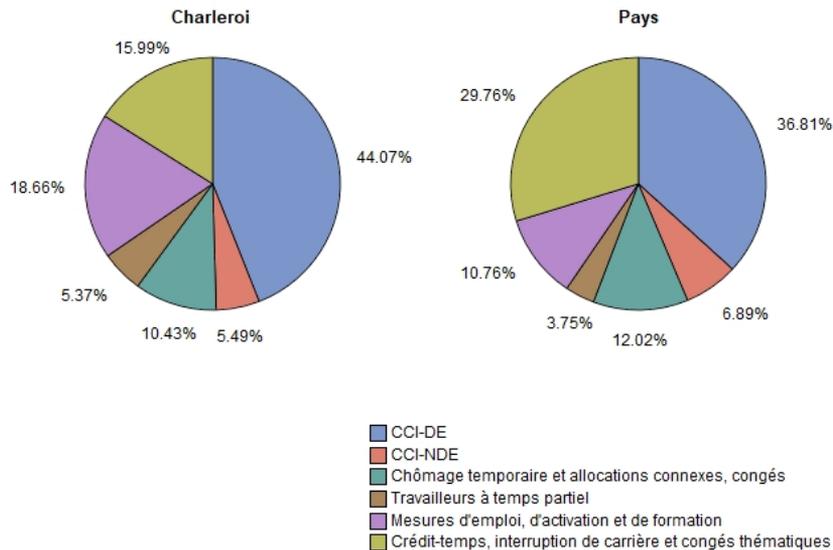


Entité: Charleroi



Directeur: Michel UREEL
 Nombre d'agents: 138
 Nombre en équivalents à temps plein: 119

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	328.243	4,5
Assurés contre le chômage (2)	154.660	3,9
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	131.321	3,8
Taux du chômage (4)	13,5	

Vision globale 2019	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	113.978	6,4
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	2.204	5,6
Dossiers litiges achevés	5.500	5,5
Contrôles achevés	2.198	4,0
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	4.434	7,0
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	810	13,7
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2018	402,8	6,6
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2019	370,6	6,6
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	40,9	9,5
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	6,7	8,1

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2019)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI-NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	17.354	6,5
		Après études	3.796	11,8
		Travailleurs à temps partiel volontaire	803	4,2
		Chômage avec complément d'entreprise	519	5,2
		Hommes	12.982	7,1
		Femmes	9.491	6,5
		Chefs de ménage	7.971	8,5
		Isolés	5.719	6,6
		Cohabitants	8.783	5,9
		Total	22.473	6,8
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	150	4,1
		Chômage avec complément d'entreprise	2.069	4,4
		Chômeurs âgés	551	5,4
		CCI-NDE, aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	28	3,7
		Total	2.797	4,5

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2019)			Nombre	% par rap. au pays
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		4.834	4,9
	Parents d'accueil		129	8,0
	Période non rémunérée dans l'enseignement		299	8,6
	Vacances jeunes		49	1,6
	Vacances senior		4	1,4
	Congés: soins d'accueil		4	2,5
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		2.719	8,2
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		19	4,9
	Total		2.738	8,2
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation fédérale	423	17,1
		Activa - réglementation régionale	5.034	15,1
		Programmes de transition	367	14,9
		SINE	755	7,9
	Mesures pour travailleurs		172	1,9
	Mesures de formation	Formation professionnelle	1.764	6,5
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	908	9,3
		Autres	0	0,1
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation de licenciement	0	4,9
		Allocation en compensation de licenciement	91	4,8
Dispenses d'IDE particulières	Activités ALE ou APS		68	4,2
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	2.262	4,2
		Sans allocations	69	6,8
		Total	2.332	4,3
	Crédit-temps	Avec allocations	2.884	2,7
		Sans allocations	321	3,2
		Total	3.205	2,7
	Congés thématiques	Avec allocations	2.409	2,7
		Sans allocations	209	3,5
		Assistance médicale	231	1,2
		Congé parental	2.384	3,2
		Congé pour soins palliatifs	3	0,9
		Total	2.618	2,8
	Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		3.064
Autres attestations		7.405	4,5	
Total		10.469	4,9	

- (1) Population au 1er janvier 2019 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).
- (2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2018. Ils comprennent:
 - a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2018 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
 - b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2018 (source: ONEM);
 - c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2018; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).
- (3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2018 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).
- (4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2019 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2018 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
- (5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.
- (6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.
Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.
- (7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).